



Communiqué de presse

Conférence de presse

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE ET REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AUSTRALIE, M. GARY QUINLAN

Le Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et Représentant permanent de l'Australie auprès des Nations Unies, M. Gary Quinlan, a, cet après-midi devant la presse, fait le bilan des activités de cet organe au cours des trente derniers jours et des décisions qu'il a prises.

Ce fut un « bon mois », a résumé M. Quinlan, avant d'évoquer chacun des dossiers traités par le Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur australien, dont la présidence s'achève ce soir à minuit, a indiqué qu'il sortait de consultations sur la situation humanitaire en Syrie. Un projet de déclaration présidentielle, préparé par sa délégation et celle du Luxembourg, est examiné et pourrait être adopté, a-t-il dit, « mercredi ou au plus tard jeudi ».

« Il existe un consensus parmi les membres du Conseil de sécurité pour une adoption rapide », a précisé M. Quinlan, pour qui l'aspect humanitaire de la crise syrienne est une « question essentielle ». « Nous voulons envoyer un message fort et unanime rapidement », a-t-il ajouté, soulignant qu'une déclaration présidentielle était préférable et plus réaliste qu'une résolution, laquelle aurait pris « plus de temps ».

Selon le Président, il s'agit en outre de profiter de l'« élan » créé par l'adoption à l'unanimité, vendredi soir, de la résolution [2118 \(2013\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a condamné « avec la plus grande fermeté » l'emploi d'armes chimiques en Syrie, en particulier l'attaque du 21 août 2013.

M. Quinlan est revenu sur cette séance, qui a produit un « très bon résultat », notamment, a-t-il estimé, parce qu'elle aura permis de « réaliser l'unité du Conseil » sur ce sujet, après plus de deux ans de paralysie.

Le représentant australien, pour qui le texte adopté vendredi est « juridiquement contraignant » et a « force exécutoire » a expliqué que le Conseil de sécurité avait décidé qu'en cas de non-respect par le régime syrien de ses obligations, des mesures pourraient être prises en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Président du Conseil de sécurité s'est en outre félicité du vote de la résolution [2117 \(2013\)](#), le 26 septembre, par laquelle il a préconisé la mise en place ou le renforcement de mécanismes sous-régionaux et régionaux de coopération, de coordination et de partage d'informations en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement à des fins non prévues d'armes légères et de petit calibre (ALPC).

C'est la première fois, a-t-il rappelé, que le Conseil de sécurité, qui était réuni au niveau ministériel, sous la présidence du Chef de la diplomatie australienne, Mme Julie Bishop, adoptait une résolution sur ce sujet.

Dans son bilan, M. Quinlan a par ailleurs souligné que le Conseil de sécurité avait examiné les situations au Libéria, renouvelant le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2014, en Afghanistan, objet d'un débat le 19 septembre, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Somalie, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan et au Soudan du Sud, en Libye et au Yémen.

La séance sur le Yémen, le 30 septembre, que présidait également la Ministre australienne des affaires étrangères, fut importante, a-t-il dit, au sens où elle laisse envisager un avenir prometteur. Même si des questions restent en suspens, la Conférence de dialogue national, qui doit contribuer à la rédaction d'une nouvelle constitution dans le cadre des préparatifs des élections générales prévues en février 2014, est en effet en passe de conclure ses travaux avec l'adoption de recommandations capitales.

* * * * *